



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question au Gouvernement n° 2125

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Madame le ministre de l'environnement, depuis deux jours, Paris et les grandes villes de province ont atteint le niveau 2 de pollution au dioxyde de soufre sur une échelle qui ne comprend que trois niveaux.

Certes, les conditions météorologiques, en particulier l'absence de vent, expliquent la non-dilution des polluants dans l'atmosphère. Si nous ne pouvons rien sur les causes climatiques, nous pouvons agir contre la pollution due à l'utilisation du fioul, soit à usage industriel, soit à usage domestique, en particulier pour le chauffage des immeubles et la circulation automobile.

Les conséquences de cette pollution sur la santé sont grandes, en particulier sur la santé des enfants et des personnes âgées.

Ma question, madame le ministre, portera sur trois points.

De quelle manière les pouvoirs publics envisagent-ils d'améliorer la détection de la pollution, en particulier celle liée au dioxyde de soufre et d'informer la population et les pollueurs ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour parer à une telle situation ? Enfin, quelle action pouvez-vous exiger de la part des collectivités locales et des entreprises ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, les dispositions qui ont été mises en œuvre depuis quarante-huit heures par les préfets des villes concernées - en Ile-de-France, à Lyon, Berre-l'Étang et Le Havre - découlent directement de la loi sur l'air que vous avez votée à la fin de l'an dernier.

L'information du public a été immédiatement engagée et les préfets ont pris des mesures tendant à réduire l'émission de dioxyde de soufre par les plus grands producteurs. Je pense aux installations de combustion et aux grandes implantations industrielles.

Cela étant, l'enjeu de l'application de la loi sur l'air est de parvenir à réduire ces pollutions à la source et de manière permanente. Nous allons nous y appliquer dans les mois qui viennent avec la promulgation des décrets d'application de cette loi.

Quoi qu'il en soit les mesures qui devaient être prises en l'occurrence l'ont été dans des délais extrêmement rapides. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Madame le ministre de l'environnement, depuis deux jours, Paris et les grandes villes de province ont atteint le niveau 2 de pollution au dioxyde de soufre sur une échelle qui ne comprend que trois niveaux.

Certes, les conditions météorologiques, en particulier l'absence de vent, expliquent la non-dilution des polluants

dans l'atmosphère. Si nous ne pouvons rien sur les causes climatiques, nous pouvons agir contre la pollution due à l'utilisation du fioul, soit à usage industriel, soit à usage domestique, en particulier pour le chauffage des immeubles et la circulation automobile.

Les conséquences de cette pollution sur la santé sont grandes, en particulier sur la santé des enfants et des personnes âgées.

Ma question, madame le ministre, portera sur trois points.

De quelle manière les pouvoirs publics envisagent-ils d'améliorer la détection de la pollution, en particulier celle liée au dioxyde de soufre et d'informer la population et les pollueurs ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour parer à une telle situation ? Enfin, quelle action pouvez-vous exiger de la part des collectivités locales et des entreprises ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, les dispositions qui ont été mises en œuvre depuis quarante-huit heures par les préfets des villes concernées - en Ile-de-France, à Lyon, Berre-l'Étang et Le Havre - découlent directement de la loi sur l'air que vous avez votée à la fin de l'an dernier.

L'information du public a été immédiatement engagée et les préfets ont pris des mesures tendant à réduire l'émission de dioxyde de soufre par les plus grands producteurs. Je pense aux installations de combustion et aux grandes implantations industrielles.

Cela étant, l'enjeu de l'application de la loi sur l'air est de parvenir à réduire ces pollutions à la source et de manière permanente. Nous allons nous y appliquer dans les mois qui viennent avec la promulgation des décrets d'application de cette loi.

Quoi qu'il en soit les mesures qui devaient être prises en l'occurrence l'ont été dans des délais extrêmement rapides. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2125

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1997, page 135

Réponse publiée le : 16 janvier 1997, page 135

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 1997